

# REPRESENTANT DU PERSONNEL AU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE, ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL - FONCTION PUBLIQUE -

PRO-291.48-01

Fiche-programme conforme à l'article L6353-1 du Code du Travail



## Public visé

---

Agents de la fonction publique nommés au CHSCT de l'établissement dans lequel ils exercent.

## Prérequis

---

Aucun

## Type d'action

---

- Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du code du travail
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD)
- Formation en intra-entreprise ou en centre de formation spécialisé

## Codes de formation

---

**Formacode** : 42868 - CHSCT

**NSF** : 315 - Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi

## Textes officiels se rapportant à l'action de formation

---

- CHSCT : Articles L4611-1 à L4614-16 et R4612-1 à R4614-36 du code du travail
- Personne compétente : Article L4644-1 du code du travail

## Durée

---

- 35 heures minimum (5 jours)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 20% du temps de formation

## Périodicité

---

Formation de 5 jours renouvelés à chaque mandat

## Nombre de participants par groupe

---

10 personnes maximum

## Moyens d'encadrement

---

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Organisme de formation agréé par le Préfet de Région pour dispenser cette formation.

## Moyens pédagogiques

---

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés.
- Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

## Moyens techniques

---

Si la formation a lieu dans l'établissement des stagiaires, une visite des postes de travail peut être organisée au titre d'une mise en application pratique, en accord avec l'employeur.

## Moyens d'évaluation

---

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de reformulations des apprenants.
- Lors des formations de maintien des acquis, un questionnaire préalable est remis aux stagiaires et corrigé avec eux afin de déterminer leurs besoins.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

## Objectif de la formation

---

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents, à l'amélioration de leurs conditions de travail, et de veiller sur l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

## Programme détaillé de la formation

---

### ■ Les missions du CHSCT

- ↳ Identifier le cadre législatif et réglementaire de la santé et sécurité au travail
- ↳ Mesurer les enjeux humains, économiques, budgétaires de l'action du CHSCT
- ↳ Situer son action au sein des évolutions des dispositions législatives et réglementaires
- ↳ Savoir examiner tout document se rattachant à la mission du CHSCT
- ↳ Situer son action dans les modalités d'information et de consultation du CHSCT
- ↳ Distinguer les composantes des missions d'étude, d'information, de veille et de contrôle

### ■ Rôles et prérogatives des membres du CHSCT

- ↳ Identifier les membres du CHSCT, leurs rôles et leurs prérogatives
- ↳ Repérer les droits et obligations du CHSCT et de ses membres
- ↳ Objectiver les difficultés rencontrés lors du fonctionnement du CHSCT
- ↳ Différencier les mandats

↳ Connaître les missions et les rôles des différents acteurs

#### ■ Le CHSCT et la préservation de la santé et de la sécurité au travail

- ↳ Identifier les différents modèles organisationnels du travail
- ↳ Identifier et connaître le champ de compétences du CHSCT en matière de santé et sécurité au travail
- ↳ Connaître l'organisation en matière de santé et sécurité au travail dans les services et le rôle de l'encadrement

#### ■ Les interventions des membres du CHSCT

- ↳ Inscrire son action dans la démarche d'évaluation des risques et d'élaboration du document unique
- ↳ Analyser la démarche de prévention et d'évaluation des risques, les organigrammes, les fiches de postes, les registres de sécurité (le prescrit)
- ↳ Connaître les méthodes et outils d'observation, de repérage, de questionnement, d'analyse et d'interprétation des lieux, des activités et des situations de travail, des facteurs de risques (le réel)
- ↳ Analyser une situation de travail dans un milieu, une organisation, des structures, des hommes et des femmes au travail (approche globale)
- ↳ Participer à une réunion, une visite, une enquête
- ↳ Prendre des notes et effectuer un compte rendu
- ↳ Participer à l'analyse et au suivi du programme annuel et à l'analyse du bilan annuel
- ↳ Formuler des préconisations, des propositions
- ↳ Mobiliser des ressources documentaires (juridiques, techniques)
- ↳ Mesurer les enjeux d'une campagne de communication
- ↳ Proposer des actions de sensibilisation ou de formation à l'intention des responsables et agents du service

#### ■ Bilan de la formation

### Tarif

---

Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter